

4,3

Été maussade, inflation... Le rayon bières a reculé de 4,3 % sur les 12 derniers mois en grande distribution.

Un nouvel étalement de la suppression de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises de 2024 à 2027 serait un très mauvais signal.

PATRICK MARTIN

Au premier jour du rendez-vous de rentrée de l'organisation patronale.



L'INSOLITE

57 clients d'un bar gagnent au Loto et se partagent les gains

Ce n'est pas un, mais 57 chèques que la Française des Jeux a adressés durant l'été 2023 aux clients du bar-tabac FDJ « Le Casino » à Montauban-de-Bretagne, à l'ouest de Rennes, ayant pris l'habitude de jouer au Loto ensemble depuis décembre 2022. Avec les 5 premiers numéros, mais pas le numéro complémentaire, chaque personne a remporté 2 571,70 euros, soit un total de 146 588 euros sur les 4 millions d'euros mis en jeu.

EDUCATION. L'abaya interdite à l'école par le gouvernement

Un symbole des frictions autour de la laïcité

L'ABAYA, nouveau symbole des frictions autour de la laïcité, est une longue robe traditionnelle couvrant le corps, que le gouvernement a décidé d'interdire à l'école en promettant des « règles claires au niveau national ».

Selon la loi du 15 mars 2004, « dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

Une circulaire du 18 mai 2004 précise que « les signes et tenues qui sont interdits sont ceux dont le port conduit à se faire immédiatement reconnaître par son appartenance religieuse tels que le voile islamique, quel que soit le nom qu'on lui donne, la kippa ou une croix de dimension manifestement excessive ».

Un « signe religieux ostensible » ?

Dans une circulaire du 9 novembre 2022, le ministère de l'Éducation souligne que le Conseil d'État distingue les signes ou tenues qui manifestent « par leur nature même, une appartenance religieuse », et ceux qui « peuvent le devenir » en raison « du comportement de l'élève ». « Dans les deux cas, ils sont interdits », indique-t-elle. Dimanche le

ministre de l'Éducation Gabriel Attal l'a martelé : « On ne pourra plus porter d'abaya à l'école ».

Dès sa nomination fin juillet, Gabriel Attal avait jugé qu'aller à l'école en abaya était « un geste religieux, visant à tester la résistance de la République ».

Dans la circulaire de novembre, les abayas sont considérées – comme les bandanas et jupes longues, également cités – comme des tenues pouvant être interdites si elles sont « portées de manière à manifester ostensiblement une appartenance religieuse ».

Le Conseil français du culte musulman (CFCM) a estimé en juin que l'abaya « n'est pas » un signe religieux musulman. « C'est une forme de mode », a abondé dimanche sur BFMTV Abdallah Zekri, le vice-président du CFCM.

Mais pour Iannis Roder, directeur de l'observatoire de l'Éducation à la Fondation Jean Jaurès, « l'abaya est un vêtement qui répond à des injonctions religieuses. Et le porter c'est marquer une appartenance, notamment communautaire ».

Haoues Seniguer, maître de conférences à l'IEP de Lyon et spécialiste de l'islamisme, estime lui que l'abaya « c'est beaucoup plus ambivalent qu'un voile ». « En contexte



➔ Le ministre de l'Éducation a indiqué que l'abaya violait les lois laïques strictes de la France en matière d'éducation.

arabe ou dans les pays du Golfe », l'abaya « n'est pas fondamentalement ou initialement un vêtement religieux », rappelle-t-il.

« La meilleure manière pour savoir si c'est religieux ou pas,

c'est de savoir le sens que donnent à ce vêtement celles qui le portent ».

Selon une note des services de l'État, dont l'AFP a obtenu copie, les atteintes à la laïcité ont augmenté de 120 % entre

l'année scolaire 2021-2022 et 2022-2023.

Le port de signes et de tenues, qui constitue la majorité de ces atteintes, a quant à lui augmenté de plus de 150 % tout au long de la dernière an-

née scolaire.

Pour Iannis Roder « la hausse se sent depuis le printemps 2022 [...] Le phénomène est circonscrit à certains établissements et quartiers mais, l'abaya étant devenue par le fait des réseaux sociaux un objet viral, il a essaimé ».

Faire respecter l'interdiction

Gabriel Attal a assuré que les chefs d'établissements allaient prochainement recevoir « un ensemble de textes » afin de dissiper le « flou » autour des règles.

Sont attendues : une note de service précisant les règles, une actualisation du vademecum de la laïcité... Les chefs d'établissement disposeront aussi d'une lettre signée du ministre de l'Éducation qu'ils « pourront adresser aux familles concernées ».

Un « accompagnement humain » est également prévu avec l'envoi possible d'équipes dans les établissements les plus concernés « dès la rentrée et pour plusieurs jours s'il le faut », a assuré M. Attal.

Mais « il n'y aura pas de négociation, c'est surtout de la pédagogie et du dialogue », a-t-il martelé.

Cette interdiction divise la Nupes : « jusqu'ou ira la police du vêtement ? »

L'INTERDICTION du port de l'abaya à l'école divise sans surprise la Nupes, des élus du PS et du PCF l'approuvant notamment au nom du principe de laïcité, LFI dénonçant une décision islamophobe, et EELV une « stigmatisation ».

À peine sortis de la polémique Medine, et alors que les relations ont été tendues dans l'été sur la question d'une liste commune aux Européennes, les partenaires de l'union de gauche expriment une fois encore leurs désaccords, cette fois sur la laïcité.

« Tristesse de voir la rentrée scolaire politiquement polarisée par une nouvelle absurde guerre de religion entièrement artificielle à propos d'un habit féminin », a ainsi réagi lundi le leader Insoumis Jean-Luc Mé-

lenchon, en appelant à « la paix civile » et à « la vraie laïcité qui unit au lieu d'exaspérer ».

Donnant le ton de l'exaspération des Insoumis à l'annonce dimanche soir de cette interdiction, la cheffe de file des députés LFI Mathilde Panot avait raillé sur X (ex-Twitter) l'« obsession » du ministre de l'Éducation Gabriel Attal : « Les musulmans. Plus précisément, les musulmanes ».

« Jusqu'ou ira la police du vêtement ? », s'est indignée aussi la députée LFI Clémentine Autain, jugeant cette décision « anticonstitutionnelle, contraire aux principes fondateurs de la laïcité » et « symptomatique du rejet obsessionnel des musulmans ».

En juin dernier, M. Mélenchon avait affirmé que l'abaya n'avait

« rien à voir avec la religion », et que le problème de l'école n'était pas ce vêtement mais « le manque de professeurs ».

Il allait dans le sens du Conseil français du culte musulman (CFCM), qui avait affirmé que cette longue robe traditionnelle couvrant le corps n'était « pas » un signe religieux musulman.

Chez les écologistes, la décision de Gabriel Attal est vue comme « une polémique rance pour détourner l'attention de la politique de démantèlement de l'école publique de Macron », souligne Cyrielle Chatelain, cheffe du groupe à l'Assemblée, estimant que « la priorité » n'est pas « d'être dans une logique d'exclusion et de stigmatisation ».

La députée Sandrine Rous-

seau, connue pour ses positions féministes, compare cette annonce à un nouveau « contrôle social sur le corps des femmes et des jeunes filles », à l'instar de « l'interdiction du crop top » annoncée en septembre 2022.

« Boussole »

Au sein du Parti socialiste, la décision est accueillie plus favorablement : le député Jérôme Guedj, activement pro-Nupes, rappelle, au nom du principe de laïcité, que « notre boussole, c'est l'interdiction des signes ostensibles à l'école. Dès l'instant où l'abaya ou le qamis (vêtement long masculin, N.D.L.R.) sont portés dans une dimension ostentatoire, alors il faut les interdire

comme la loi de 2004 le permet, sans difficultés majeures ».

Pour lui, « ce n'est donc pas une police du vêtement mais une police du prosélytisme à l'école ». Ce qui ne l'empêche pas de décocher une flèche à Gabriel Attal, invité à « mettre la même énergie pour assurer l'essentiel : garantir un prof devant chaque classe ».

Ce soutien à la décision du ministre n'est toutefois guère apprécié par la députée LFI Nadège Abomangoli, mettant en exergue la fragilité de l'alliance de gauche : « Une liste aux européennes avec ça ? Non merci », a-t-elle écrit.

Le maire PS de Montpellier, Michaël Delafosse, hostile lui à la Nupes, a aussi salué la décision du gouvernement, car « le

principe de laïcité doit être affirmé avec clarté ».

Mais la députée socialiste Fatiha Keloua Hachi a ironisé sur « LA priorité de cette rentrée », remarquant qu'« il ne manque pas d'enseignants, d'AESH, de médecins scolaires, les classes ne sont pas surpeuplées, la mixité sociale est une réalité partout... »

Reputé pour ses positions parfois à contre-courant au sein de la Nupes, le patron du PCF Fabien Roussel a clairement salué l'interdiction. « Parce que les chefs d'établissement avaient besoin de consignes claires même si ça concerne 150 établissements sur les 60 000 que nous avons dans notre pays », a-t-il expliqué sur Sud Radio.